

AVIS DE DECLARATION SANS SUITE

Objet du marché :

Mise en conformité accessibilité de bâtiments ERP de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Catégorie :

Marché public de travaux

Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président, Jean-Paul FRANC

Communauté de communes de Petite Camargue

145 Avenue de la Condamine 30600 Vauvert

Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30

Courriel : marchepublic@cc-petitcamargue.fr

Type de procédure :

Marché à procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique.

Décision :

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer la consultation sans suite pour un motif d'intérêt général. Dans le cas de l'espèce, le motif est d'ordre juridique et technique. En effet, les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID- 19 ne permettent plus la tenue des visites de sites alors qu'elles étaient rendues obligatoires (article 13 du RC). De plus, le planning envisagé ne pourra pas être tenu au vu du contexte actuel.

Voies et délais de recours :

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification

ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).